

Louvain-la-Neuve Calendrier 2011-2012 des collectes de déchets Logements multiples



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



De septembre 2011 à août 2012

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
PMC	1-15-29	13-27	10-24	8-22	5-19	2-16	1-15-29	12-26	10-24	7-21	5-19	2-16-30
Papiers-Cartons	22	20	17	15	12	9	8	5	3-31	28	26	23

Points de vente des sacs bleus PMC

Vous trouvez les sacs PMC dans les magasins dont la liste est disponible sur :
www.ibw.be/valo-sacs.htm

Où ?

Pour connaître l'endroit exact du dépôt de vos PMC et papiers-cartons, renseignez-vous auprès de votre syndic d'immeuble ou du service environnement. En règle générale, les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés **à côté de votre édicule** (local dédié aux déchets) ou **à l'intérieur** de celui-ci si une place y est prévue.

Remarques importantes :

- Placez vos déchets à un endroit bien visible pour les collecteurs.
- Si vos déchets ne sont pas collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) au plus tard le lendemain (0800 49 057 ou valmat@ibw.be). Tout appel parvenant après ce jour ne sera pas nécessairement pris en compte.

Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

- Avenue Georges Lemaître - 1348 Louvain-la-Neuve - T 010 45 34 38
- Horaire d'été (du 01/04 au 31/10) : du lundi au vendredi de 11h à 18h15, le samedi de 10h à 17h15.
 - Horaire d'hiver (du 01/11 au 31/03) : du lundi au samedi de 10h à 17h15.
- Jours de fermeture : les dimanches, les jours fériés légaux, le 27/09, le 02/11 et le 26/12/2011.



Emplacements des bulles à verre

Pour vos bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, pensez aux bulles à verre !
Liste des bulles à verre sur : www.ibw.be/valo-bulles.htm

Quand ?

La veille de la collecte à partir de 20h ou le jour même avant 6h.
Ne pas laisser traîner de papiers-cartons ou de PMC en dehors des jours de collecte.

- En cas de travaux, déposez vos déchets en début de chantier.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Vous pouvez y déposer, sous présentation de la carte d'étudiant, vos papiers-cartons, vos emballages PMC, vos bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent ainsi qu'une série d'autres déchets : encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, bouchons de liège et amiante-ciment.

Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Collecte en porte-à-porte*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Enlevez le film plastique des publications
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées



Interdit

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

A jeter dans la poubelle classique

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Aucun autre objet en verre

Verre incolore

Verre coloré

A déposer dans les bulles*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon



Interdit

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

A jeter dans la poubelle classique (bien emballés) ou au parc à conteneurs

Remarque

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Suivez le guide de tri des emballages PMC

Bouteilles et flacons en Plastique

Aucun autre emballage ou objet en plastique

Collecte en porte-à-porte* dans le sac PMC

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC

Emballages Métalliques

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques



Interdit

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite, papier aluminium et huile de moteur

A jeter dans la poubelle classique

Remarques

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs



